FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Ordinaire
Du mercredi 29 juin 2022
Auditorium chambre des métiers – Paris 12

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés: (38 Présidents/Administrateurs présents, 37 pouvoirs)

CDG	Nom	Présence	Pouvoir
CENTRE DE GESTION DE L'AIN	Bernard REY	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE L'AISNE	Hervé MUZART	Présent	
CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER	Jean-Sébastien LALOY	Présent	
CENTRE DE GESTION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Michel BRUNET	Présent	
CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES	Marcel CANNAT	Excusé	À Auguste PICOLLET, CDG 73
CENTRE DE GESTION DES ALPES MARITIMES	Philippe PRADAL	Excusé	À Michel HIRIART, CDG 64
CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE	Jean-Roger DURAND	Absent	
CENTRE DE GESTION DES ARDENNES	Régis DEPAIX	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE	Martine ESTEBAN	Excusée	À Sylvian CALS, CDG 81
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE	Thierry BLASCO	Excusé	À Michel BALLAND, CDG 88
CENTRE DE GESTION DE L'AUDE	Serge BRUNEL	Excusé	À Laurent SUAU, CDG 48
CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON	Maurice BARTHÉLÉMY	Présent	
CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE	Georges CRISTIANI	Absent	
CENTRE DE GESTION DU CALVADOS	Hubert PICARD	Présent	
CENTRE DE GESTION DU CANTAL	Louis CHAMBON	Excusé	À Maurice BARTHÉLÉMY, CDG 12
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE	Patrick BERTHAULT	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME	Marie-Danielle GIRAUDEAU	Excusée	À Jean-Pierre LASSERRE, CDG 19
CENTRE DE GESTION DU CHER	Pierre DUCASTEL	Excusé	
CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE	Jean-Pierre LASSERRE	Présent	
CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR	Patricia GOURMAND	Présente	
CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR	Vincent LE MEAUX	Présent	
CENTRE DE GESTION DE LA CREUSE	Michel VERGNIER	Excusé	À Roger RECORS, CDG 33
CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE	Laurent PÉRÉA	Excusé	À Vincent LE MEAUX, CDG 22
CENTRE DE GESTION DU DOUBS	Christian HIRSCH	Présent	
CENTRE DE GESTION DE LA DROME	Eliane GUILLON	Excusée	
CENTRE DE GESTION DE L'EURE	Jérôme PASCO	Excusé	À Jean-Marc FRIZOT, CDG 71
CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR	Bertrand MASSOT	Présent	

CENTRE DE GESTION DU FINISTERE	Yohann NEDELEC	**Excusé**	À Chantal PÉTARD-VOISIN, CDG 35
CENTRE DE GESTION DE LA CORSE DU SUD	Antoine OTTAVI	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE CORSE	Anne Marie NATALI	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DU GARD	Fabrice VERDIER	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE GARONNE	Sabine GEIL-GOMEZ	**Excusée**	À Sylvian CALS, CDG 81
CENTRE DE GESTION DU GERS	Didier DUPRONT	**Excusé**	À Laurent SUAU, CDG 48
CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE	Roger RECORS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT	Philippe VIDAL	**Absent**	
CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE	Chantal PETARD-VOISIN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE L'INDRE	Gil AVÉROUS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE	Michel GILLOT	**Excusé**	À Florence GALZIN, CDG 45
CENTRE DE GESTION DE L'ISERE	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	**Excusé**	À Auguste PICOLLET, CDG 73
CENTRE DE GESTION DU JURA	Frank STEYART	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES LANDES	Jeanne COUTIERE	**Excusé**	À Roger RECORS, CDG 33
CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER	Eric MARTELLIERE	**Excusé**	À Florence GALZIN, CDG 45
CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE	Yves NICOLIN	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE LOIRE	Michel CHAPUIS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE	Philip SQUELARD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU LOIRET	Florence GALZIN	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DU LOT	Véronique ARNAUDET	**Excusée**	À Vincent LE MEAUX, CDG 22
CENTRE DE GESTION DU LOT ET GARONNE	Jean-Louis COSTES	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA LOZÈRE	Laurent SUAU	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE MAINE-ET-LOIRE	Elisabeth MARQUET	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE	Jean-Dominique BOURDIN	**Excusé**	À Hubert PICARD, CDG 14
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE	Patrice VALENTIN	**Excusé**	À Michel LORENTZ, CDG 67
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE	Jean-Marie WATREMETZ	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE	Olivier RICHEFOU	**Excusé**	À Philip SQUELARD, CDG 44
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET MOSELLE	Daniel MATERGIA	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE	Gérald MICHEL	**Excusé**	À Michel LORENTZ, CDG 67
CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN	Yves BLEUNVEN	**Excusé**	À Michel HIRIART, CDG 64
CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE	Vincent MATELIC	**Excusé**	À Daniel MATERGIA, CDG 54
CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE	Marie-Christine AMIOT	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DU NORD	Eric DURAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'OISE	Alain VASSELLE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'ORNE	Francis AIVAR	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS	Joel DUQUENOY	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME	Nadine BOUTONNET	**Excusée**	À Jean-Sébastien LALOY, CDG 03
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ATLANTIQUES	Michel HIRIART	**Présent**	

CENTRE DE GESTION DES HAUTES PYRENEES	Denis FÉGNÉ	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES	Robert GARRABE	**Excusé**	À Maurice BARTHÉLÉMY
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN	Michel LORENTZ	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN	Lucien MULLER	**Excusé**	À Michel BALLAND, CDG 88
CENTRE DE GESTION DU RHONE	Philippe LOCATELLI	**Excusé**	À Michel CHAPUIS, CDG 43
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAONE	Michel DESIRE	**Absent**	
CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE	Jean-Marc FRIZOT	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE	Didier REVEAU	**Excusé**	À Elisabeth MARQUET, CDG 49
CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Auguste PICOLLET	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAVOIE	Antoine de MENTHON	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME	Jean-Claude WEISS	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE	Anne THIBAULT	**Présente**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Daniel LEVEL	**Excusé**	À Anne THIBAULT, CDG 77
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Florence MARY	**Excusé**	
CIG DE LA GRANDE COURONNE	Michel DELAMAIRE	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DES DEUX SEVRES	Alain LECOINTE	**Excusé**	À Edouard RENAUD, CDG 86
CENTRE DE GESTION DE LA SOMME	Claude CLIQUET	**Excusé**	À Hervé MUZART, CDG 02
CENTRE DE GESTION DU TARN	Sylvian CALS	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DU TARN ET GARONNE	Jean-Luc DEPRINCE	**Excusé**	À Jean-Louis COSTES, CDG 47
CENTRE DE GESTION DU VAR	Christian SIMON	**Excusé**	À Alain VASSELLE, CDG 60
CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE	Maurice CHABERT	**Excusé**	À Alain VASSELLE, CDG 60
CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE	Eric HERVOUET	**Excusé**	À Philip SQUELARD, CDG 44
CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE	Edouard RENAUD	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE	Béatrice TRICARD	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DES VOSGES	Michel BALLAND	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE L'YONNE	Jean-Pierre GERARDIN	**Excusé**	À Patricia GOURMAND, CDG 21
CIG DE LA PETITE COURONNE	Jacques Alain BENISTI	**Présent**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Anthony MANGIN	**Excusé**	
CIG DE LA PETITE COURONNE	Philippe LAUNAY	**Excusé**	
CENTRE DE GESTION DE LA GUADELOUPE	Denise BLEUBAR	**Présente**	
CENTRE DE GESTION DE LA MARTINIQUE	Justin PAMPHILE	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA GUYANE	Gilles ADELSON	**Présent**	
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION	Juliana M'DOIHOMA	**Absente**	
CENTRE DE GESTION DE MAYOTTE	Youssouf AMBDI	**Présent**	
CGF DE LA POLYNESIE FRANCAISE	René TEMEHARO	**Absent**	

↳ **Quorum**

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents/Administrateurs en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents / Administrateurs présents : 38
Présidents représentés par un autre représentant de CDG : 37
Présidents présents et représentés : 75

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Directeurs, Vice-Présidents présents :
Xavier LALONDE, Directeur CDG 02
Valérie CHAUVAC, Directrice CDG 19
Sophie GUIHARD, Directrice CDG 22
Pierre-Jean JOYEUX, Directeur CDG 22
Michael THOMAS, Directeur CDG 25
Elisabeth MONTEZ, Directrice CDG 30
Marie Aude LEMONNIER, Directrice CDG 83
Isabelle DUTERTRE, 2ème Vice-Présidente CDG 53
Dominique FOURNIER, 3ème Vice-Présidente CDG 53
Grégorie MONIER, Directrice CDG 58
Valérie BOUVIER, Directrice CDG 74
Antoine AMELINE, Directeur CDG 76
Thierry GASNIER, Responsable pôle finance CDG 76
Chrystel LECLERC, Directrice CDG 77
Xavier BASTARD, Directeur CIG Petite Couronne
Jean-Claude THIBAULT, Directeur CDG 971
Josiane JOURDAIN AURORE, Directrice CDG 972
Gilles MARSOT, Directeur CDG 973
Chamssidine KALIHINI, Directeur CDG 976

Pour la FNCDG étaient présents :
Gilles MARIE, Commissaire aux comptes
Cindy LABORIE, Responsable des Affaires Juridiques
Alexis BOUCHER, Juriste/Chargé de missions

Michel HIRIART remercie les participants de l'Assemblée Générale pour leur présence.

Le déroulé de l'ordre du jour est quelque peu modifié en l'absence du trésorier à l'ouverture de l'AG.

↳ Renouvellement des représentants de la FNCDG au CNT de la CNRACL

Michel HIRIART indique que la gestion de la CNRACL est confiée à la Caisse des Dépôts, sous l'autorité et le contrôle du Conseil d'administration. Une convention d'objectifs et de gestion (COG) détermine les objectifs pluriannuels de gestion, les moyens dont le gestionnaire dispose pour les atteindre et les actions mises en œuvre à cette fin.

Les travaux du conseil d'administration sont alimentés par un comité national technique dont certains membres sont désignés par la FNCDG. La dernière convention pluriannuelle avec la Caisse des dépôts, déclinée par un plan d'action avec des objectifs chiffrés, porte sur la période 2020-2022.

Un bilan de ces conventionnements a été réalisé le 27 avril lors du Comité National Technique de la CNRACL.

Les réunions ont lieu à Bordeaux tous les trimestres.

L'Assemblée Générale désigne les représentants suivants :

Représentants titulaires :

- Roger RECORS, Président du CDG de Gronde
- Philip SQUELARD, Président du CDG de Loire-Atlantique
- Maurice BARTHELEMY, Administrateur délégué du CDG de l'Aveyron
- Michel GILLOT, Vice-Président du CDG d'Indre-et-Loire
- Patrick BERTHAULT, Président du CDG de la Charente

Représentants suppléants :

- Jean-Louis COSTES, Vice-Président du CDG du Lot-et-Garonne
- Louis CHAMBON, Président du CDG du Cantal
- Anne THIBAULT, Présidente du CDG de Seine-et-Marne
- Claude CLIQUET, Président du CDG de la Somme
- Michel BRUNET, Vice-Président du CDG des Alpes-de-Haute-Provence

L'ANDCDG désignera également des représentants au CNT.

Validation de l'accord de méthode relatif à la PSC

Michel HIRIART indique que dans le cadre de de la réforme de la PSC et compte-tenu du rôle renforcé des CDG et de celui de la Fédération dans le cadre de l'élaboration des textes afférents à la réforme et des négociations au niveau national, notre Conseil d'administration du 10 mars dernier a validé la conclusion d'une convention de partenariat entre la FNCDG et CLEMIE CONSEILS.

Ce Cabinet nous avait accompagné sur le sujet en tant qu'AMO de la Coordination des employeurs territoriaux et, dans le prolongement de cette coopération fructueuse, la convention conclue propose aux Centres qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme.

La Coordination régionale de Nouvelle-Aquitaine a saisi cette possibilité afin de conduire une étude de faisabilité et d'opportunité destinée à apprécier la valeur ajoutée et les écueils possibles d'une convention de participation mutualisée à un niveau supra-départemental voire régional.

Cette démarche pilote avec la Coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine, prévoyant une remise de l'étude au début du mois d'octobre 2022, pourrait inspirer d'autres Coordinations régionales.

Michel HIRIART donne la parole à Jérémie DUVAL sur le décryptage du décret du 20 avril 2022 et sur l'accompagnement proposé en Nouvelle-Aquitaine.

Suite à la signature, le 23 février 2022, du pré-accord de méthode relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique, un accord de méthode afin d'engager des négociations sur la protection sociale complémentaire devrait être signé le 12 juillet. Il définit les

thèmes qui seront traités dans la négociation avec les organisations syndicales comme par exemple les mécanismes de solidarité familiale, intergénérationnelle et professionnelle, les modalités de financement et d'adhésion, l'encadrement des différents régimes de participation.

Jean-Marc FRIZOT souligne que seules la Fédération et France Urbaine sont pilotes sur le sujet de la PSC.

De plus, la PSC a pu constituer une marge de négociation de la redéfinition du temps de travail conformément aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Le recours à la labellisation reste également une opportunité offerte aux employeurs publics.

Jérémie DUVAL répond que la labellisation peut effectivement constituer une solution, notamment temporaire en attente de la conclusion d'un contrat auprès d'un prestataire.

Roger RECORS indique que le questionnaire constitue un premier état des lieux. Les résultats de cet état des lieux permettront d'élaborer une vision nationale.

Michel HIRIART ajoute que la mise en place de la PSC constitue toutefois une nouvelle dépense obligatoire pour les collectivités.

↳ Transfert des concours et examens professionnels de catégories A et B de la filière sapeurs-pompiers vers les CDG : approbation du projet de convention cadre FNCDG/SDIS d'outre-mer

Michel HIRIART précise que les concours et examens professionnels de catégories A et B d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels dont la responsabilité relevait de la DGSCGC ont été transférés à compter du 1er janvier 2022, aux Centres de Gestion.

Ce transfert compte 13 opérations (6 concours de catégorie A, 3 concours de catégorie B, 2 examens professionnels de catégorie A et 2 examens professionnels de catégorie B).

La DGSCGC avait pour habitude de permettre aux candidats ultramarins de présenter leurs épreuves (écrites, orales et le cas échéant sportives) de manière délocalisée auprès des SDIS d'Outre-Mer ou des services préfectoraux.

Les concours de catégories A et B de Sapeurs-pompiers Professionnels étant organisés principalement par un Centre de Gestion en métropole, ces derniers s'engagent à titre expérimental à compter du 1 er septembre 2022 à poursuivre cette pratique mise en place par la DGSCGC.

L'objectif de la présente convention cadre est ainsi de fixer de manière générale les contours de cette collaboration entre les CDG et les SDIS d'outre-mer ou les services préfectoraux.

Gilles ADELSON s'interroge sur le rôle des CDG d'Outre-Mer en matière d'organisation des concours de la filière sapeurs-pompiers.

Cindy LABORIE répond que les concours organisés pour 2022 et 2023 relèvent de la compétence de CDG hexagonaux. Les CDG d'Outre-Mer n'auront donc ni charges ni responsabilités en la matière, le conventionnement concernant uniquement les SDIS et les CDG organisateurs. Dans certains cas, une participation financière sera sollicitée auprès du SDIS notamment pour la location de salles d'examen.

Rencontre avec Messieurs les Ministres Stanislas GUERINI ET Christophe BECHU

Michel HIRIART explique que le Gouvernement organise deux fois par une conférence salariale avec les représentants des organisations syndicales, les Ministères et certains employeurs hospitaliers et territoriaux. Alors que jusqu'à présent, n'étaient conviés au titre de la FPT que le CSFPT, l'AMF, Départements de France et Régions de France, pour la conférence du mardi 28 juin consacrée à l'évolution du point d'indice l'ensemble des membres de la CET a été invité à participer.
La FNCDG a été représentée lors de cette conférence consacrée à l'évolution du point d'indice.

Une première rencontre a eu lieu avec Stanislas GUERINI, Ministre de la transformation et de la fonction publiques et Christophe BECHU, Ministre délégué chargé des Collectivités territoriales vendredi 24 juin.

La FNCDG a eu l'occasion de préciser qu'alors que depuis plusieurs années, les dépenses de personnel semblaient stagner, en 2022, la masse salariale est en augmentation dans la majorité des collectivités, notamment du fait :
- De la revalorisation indiciaire et statutaire pour les agents de catégorie C et certains agents relevant de la filière médico-sociale
- De l'augmentation du SMIC
- De la bonification d'ancienneté d'un an en matière d'avancement d'échelon
- De la mise en œuvre d'une nouvelle cotisation obligatoire pour financer l'apprentissage.

Formations spécialisées au sein des cst

Michel HIRIART rappelle que la loi de « transformation de la fonction publique » prévoit la création d'une formation spécialisée en santé et sécurité au travail, au sein des comités sociaux territoriaux (CST) dans les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins deux cents agents.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles du 8 décembre prochain, plusieurs Centres de Gestion et organisations syndicales nous ont sollicité afin d'obtenir des précisions sur le caractère obligatoire ou facultatif, de la création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein de leur comité social territorial.

La FAQ de la DGCL sur les élections professionnelles mise à jour le 3 juin dernier précise que *tous les CDG doivent créer une formation spécialisée. »*

Nous avons relayé cette réponse de la DGCL suite à une question posée par plusieurs Centres de gestion, comme nous le faisons systématiquement et ce, plusieurs fois dans l'année.

Michel HIRIART qu'il a évoqué lors du CSFPT du 22 juin la contestation de la réponse apportée dans la FAQ avec le Directeur général des collectivités territoriales en lui demandant par courrier de bien vouloir clarifier cette question par une note d'information précise.

Daniel MATERGIA s'interroge sur le délai de prise de délibération pour la mise en place de cette formation spécialisée.

Cindy LABORIE répond que la délibération pour la création de la formation spécialisée aurait dû être intervenir avant le 8 juin. Cependant, dans sa réponse, la DGCL a précisé qu'une délibération tardive ne serait pas irrégulière mais conseille de prendre la délibération dans les plus brefs délais.

Alain VASSELLE propose de poser une question parlementaire sur l'interprétation de la disposition et son application aux CDG.

↳ Rapports financiers

Michel HIRIART explique que lors de l'AG du 9 décembre 2021, a été procédé à la nomination d'un Commissaire aux comptes qui exerce son mandat pendant six exercices. La mission de M. Gilles MARIE consiste en la certification des comptes.
Ainsi, il se charge de contrôler les comptes annuels et leur conformité avec les règles en vigueur, de vérifier la concordance avec les comptes annuels des informations du rapport de gestion établi par la Fédération et les documents de fin d'exercice émis.
Le Commissaire aux comptes participe à l'Assemblée générale d'arrêté et d'approbation des comptes.
Il présente aux instances de la Fédération ses rapports, dont un rapport de synthèse de son intervention.

Michel HIRIART donne la parole à M. Gilles MARIE pour la certification annuelle des comptes, exercice 2021, ainsi que pour la période du 31/12/2016 au 31/12/2020 compte-tenu de la mission exceptionnelle complémentaire qui lui a été confiée, portant sur les comptes clos correspondant à cette période.

Gilles MARIE rappelle d'abord la mission du CAC, puis procède à la présentation des deux rapports.

Gilles MARIE certifie les comptes de la Fédération, sur la base des deux rapports, sans aucune réserve, en précisant que la mission d'audit a été réalisée sans difficultés particulières.

Michel HIRIART donne la parole à Sylvian CALS, Trésorier, pour la présentation du rapport financier relatif à l'année 2021.

Sylvian CALS fait état des différents chapitres de dépenses :
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Fonctionnement des instances et frais de représentation
- Communication, manifestations, forums

Le volet recettes est également présenté (cotisations et autres ressources).

Gilles MARIE précise que le rapport financier est régulier et sincère, aucune remarque n'a été formulée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les rapports financiers.

↳ Débat préparatoire en vue de l'élaboration de la motion à présenter au congrès FNCDG de Marseille

Michel HIRIART rappelle que, comme il est de coutume lors de chaque congrès, sera votée une motion lors de l'assemblée générale du vendredi 9 septembre. Il s'agira de faire des propositions de principe pour répondre aux problèmes que rencontre la FPT, notamment en termes d'attractivité.

Chaque proposition présentera outre la réforme attendue, la problématique rencontrée.

Le projet de motion sera élaboré en collaboration avec l'ANDCDG.

Cindy LABORIE passe en revue les thématiques et questions soulevées par le document portant sur l'évolution de la fonction publique.

- Emploi – recrutement
- Promotion et valorisation des parcours professionnels – évolution de carrière
- Agents contractuels
- Rémunération
- Rénover le dialogue social
- Santé

Vincent LE MEAUX évoque les difficultés liées au respect des quotas pour la promotion interne.

Roger RECORS évoque le sujet de la formation des secrétaires de mairie. En effet, les collectivités sollicitent les CDG pour l'organisation de formations.

Maurice BARTHELEMY précise que le CNFPT n'est pas concerné par ces problématiques de formation puisque ses missions s'orientent vers les fonctionnaires titulaires. Les CDG doivent donc avoir recours aux partenariats avec des universités, des CCI ou encore des organismes privés.

Jean-Pierre LASSERRE explique que le CDG a contribué à la création d'un diplôme universitaire consacré aux métiers de l'administration.

Alain VASSELLE ajoute qu'il existe une différence entre la formation initiale et la formation professionnelle. Une action serait à envisager auprès des délégués des CRO membres de la FNCDG.

↳ Questions diverses

- **Partenariat avec le CNFPT relatif à la promotion de l'emploi et des métiers territoriaux**

Cindy LABORIE précise que dans le cadre du plan de communication adopté en conseil d'administration le 10 mars dernier, avait été évoquée la mise en œuvre d'une campagne de promotion sur les métiers de la FPT en collaboration avec le CNFPT.

L'idée est de répondre à la problématique de l'attractivité des métiers et de promouvoir les outils mis en œuvre par les CDG, la FNCDG, le GIP et le CNFPT sur cette problématique.

L'objectif est de valoriser la FPT, ses emplois, ses opportunités au travers de plusieurs outils de communication :

- Créer la marque employeur « métiers territoriaux » avec un site internet dédié comportant des vidéos de présentation des métiers, des attentes des employeurs et des opportunités offertes
- Publier des guides métiers
- Présenter les recrutements et des carrières dans la FPT sous la forme d'affiches et de schémas pour toucher les étudiants notamment dans les écoles et les universités
- Promouvoir les outils d'accompagnement des CDG et du CNFPT en termes d'emploi et de formation avec l'élaboration d'un stand commun sur le SMCL…

- **Programme du congrès FNCDG de Marseille (7-9 sept. 2022)**

Cindy LABORIE rappelle que le congrès aura pour thème central : *« Appréhender la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales dans un contexte de transitions et de réformes »*.

Le programme des réunions institutionnelles et des ateliers est finalisé, la recherche des intervenants est également en cours de finalisation.

Le lien d'inscription a été adressé à l'ensemble des CDG le lundi 9 mai. Les inscriptions pour les invités et les collectivités ont été lancées la semaine du 16 mai.

A ce jour, 314 participants sont inscrits dont 203 représentants de 63 CDG.

43 partenaires ont conclu une convention de sponsoring.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée